

- Pour de plus amples informations concernant la réglementation, consultez le site :

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

- Pour les modalités techniques, consultez les fiches techniques du fascicule 2 du *guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux*:

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

TYPE DE TRAVAUX	FICHE	CODE FICHE
Remblaiement	Reconstitution de l'assise et de l'enrobage	TX-RBL 1
Remblaiement	Remblai et compactage des fouilles	TX-RBL 2
Remblaiement	Remblai et compactage de surface	TX-RBL 3
Terrassement, fouille, excavation	Démolition et terrassement	TX-TER 1
Terrassement, fouille, excavation	Dégagement d'ouvrages encore invisibles	TX-TER 2
Terrassement, fouille, excavation	Travaux à proximité d'ouvrages devenus visibles	TX-TER 3
Travaux en fouille déjà ouverte	Soutènement de canalisation	TX-OUV
Travaux sans terrassement, ni fouille, ni enfoncement	Réfection de surfaces	TX-SFP

- Entre chaque couche, s'assurer par un sondage manuel que la technique utilisée reste adaptée.
- Pour tout autre terrassement spécifique, se référer aux fiches du guide technique : trancheuse, aspiratrice, travaux sans tranchée, etc.

Document à vocation pédagogique qui ne saurait en aucun cas se substituer à la réglementation en vigueur.

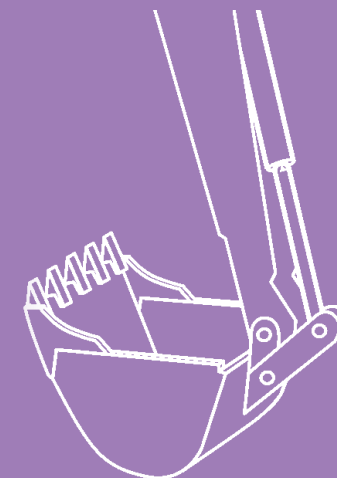
www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr
www.preventionbtp.fr

DT F 15 18, © 2018, illustrations : Lipsun, TooMuch, réalisation : Soft Office

Les fiches du guide technique

9.

Les étapes du terrassement



Public visé :

- Opérateurs
- Encadrants
- Concepteurs

Ces fiches sont créées en référence au *Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, fascicules 1, 2, 3*.
 Fiche réalisée par l'Observatoire DT-DICT de Bourgogne en collaboration avec l'OPPBTB.

➤ Étape « 0 » :

- S'assurer de la conformité du marquage-piquetage (voir fiches n° 2 et n° 7).
- Vérifier les préconisations particulières et respecter les techniques autorisées (récépissé et compte rendu de marquage-piquetage).



➤ Étape 1 : Terrasser

- Retirer la couche dure.
- Adapter les techniques au fur et à mesure de l'évolution du chantier, conformément à la fiche n°4.
- Entre chaque couche, s'assurer par un sondage manuel que la technique reste adaptée.
- Ne pas s'appuyer sur un réseau pour faire levier.
- Maintenir le réseau dégagé en position initiale.
- Maintenir les parois en état pendant la phase de terrassement afin d'éviter les chutes de gravats sur les réseaux et leurs accessoires.
- S'assurer de l'intégrité de l'ouvrage (ou des ouvrages) découvert(s). En cas de doute, prévenir immédiatement l'exploitant.
- Protéger l'ouvrage (ou les ouvrages) découvert(s).

➤ Étape 2 : Récoler

- Récoler les réseaux posés en classe A en fouilles ouvertes.
- Ne pas oublier les réseaux existants mis à nu.

➤ Étape 3 : Remblayer

- S'assurer du maintien en place des ouvrages avant remblai.
- Mettre en place les matériaux d'enrobage et les dispositifs avertisseurs.
- Remblayer par couches en respectant les différentes phases de compactage conformément à la sensibilité des réseaux et aux prescriptions de l'exploitant (risques d'affaissement ou de poinçonnement).
- Mettre le sol à niveau, en cohérence avec les émergences.

SCHEMA D'UN « TERRASSEMENT ASSISTÉ MÉCANIQUEMENT »

Zone 1 hors emprise de l'ouvrage

Travail possible avec des engins mécaniques sans la présence de l'exploitant (transporteur), à l'exception des engins générant des vibrations, qui nécessitent une étude particulière (pour les compacteurs et les BRH notamment)

Zone 2 de précaution

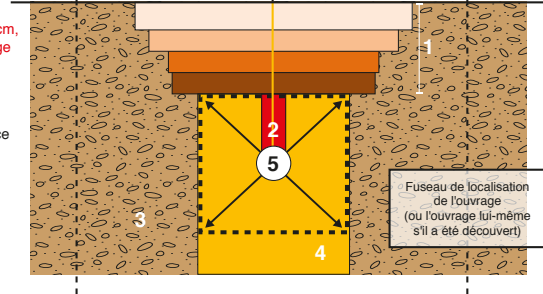
Travail avec des engins mécaniques autorisé uniquement en présence d'un représentant de l'exploitant (ou avec son accord écrit préalable)

(la largeur est précisée dans le compte rendu de marquage-piquetage)

Zone 1 hors emprise de l'ouvrage

Opérations à mener dans l'ordre :

- 1 Après dégroutage superficiel, terrassement mécanique par couches successives de 20 cm, avec vérification de la profondeur de l'ouvrage entre chaque couche et repérage de l'axe de la canalisation sur la paroi de la tranchée face à l'opérateur
- 2 Terrassement manuel ou par technique douce
- 3 Terrassement mécanique
- 4 Terrassement manuel ou avec lance à air obligatoire
- 5 Mise en place d'une protection mécanique autour de la canalisation



Remarque :

les opérations numérotées 1 et 2 correspondent à une investigation complémentaire intrusive (ou sondage de localisation)

